

# Philippe le Bel - Institutions

## Les trois fils de Philippe le Bel

### Philippe VI

**Numéro d'inventaire :** 1978.01732.4

**Auteur(s) :** Paul Lehugeur

A. Lahure

**Type de document :** planche didactique

**Période de création :** 4e quart 19e siècle

**Date de création :** 1886 (vers)

**Inscriptions :**

- numéro : N° 29 (recto) (en haut)
- titre : Philippe le Bel - Institutions (recto) (en haut)
- titre : Les trois fils de Philippe la Bel (recto) (au centre)
- numéro : N° 30 (verso) (en haut)
- titre : Philippe VI (verso) (en haut)

**Matériaux et technique(s) :** papier, carton

**Description :** Planche recto-verso. Feuille imprimée collée sur carton rigide. 1 oeillet de suspension.

**Mesures :** hauteur : 48 cm ; largeur : 34.5 cm

**Notes :** Cette planche, présentant 2 tableaux, est extraite d'une série de 100 tableaux portant sur l'histoire de France des origines à 1815, qui complète un manuel d'histoire des années 1880. Le musée possède 28 planches différentes de cette série, soit 56 tableaux (plus 4 planches en double). L'auteur, Paul Lehugeur (1854-1916) a été élève de l'ENS, professeur agrégé d'Histoire au lycée Henri IV. Le musée possède une autre série de 12 planches du même auteur portant sur l'histoire de France de 1815 à 1880, complétant également un manuel en possession du musée : Histoire contemporaine de la France en soixante tableaux (1996.01235). Chaque face de la planche comporte plusieurs illustrations et s'organise de la même façon: un chapeau présentant le contexte et plusieurs illustrations pour présenter les grands traits de la période. En dessous de chaque illustration se trouve un texte en caractères plus petits pour décrire et expliquer la scène particulière représentée.

**Mots-clés :** Histoire et mythologie

**Filière :** Élémentaire

**Lieu(x) de création :** Paris

**Utilisation / destination :** enseignement

**Représentations :** scène historique : histoire, Moyen Age, guerre de Cent Ans / Recto (n° 29): Philippe le Bel - Institutions Un texte de présentation du contexte historique 1 scène représentée et commentée: Supplice de Jacques Molay Les trois fils de Philippe le Bel Un texte de présentation du contexte historique 1 scène représentée et commentée: Enguerrand de Marigny conduit au supplice Verso (n° 30): Philippe VI Un texte de présentation du contexte historique 3 scènes représentées et commentées: Bataille de Cassel - Le gué de Blanquetaque - Les bourgeois de Calais

**Autres descriptions :** Langue : Français

Mention d'illustration

ill.

**Objets associés :** 2010.08495

1996.01234

2002.01601

N° 29

## PHILIPPE LE BEL — INSTITUTIONS

N° 29

Philippe le Bel fortifie la royauté par des institutions nouvelles. — Devenue insuffisante avec les accroissements du domaine royal, la cour du roi est divisée en trois corps distincts : le Parlement, pour rendre la justice, la Chambre des comptes, pour administrer les finances, et le Grand Conseil pour diriger la politique. — Les États généraux, assemblées composées de représentants des trois ordres, c'est-à-dire de nobles, de prélats et de députés des communes, sont un appui pour le roi dans les circonstances difficiles, mais ils ne sont pas associés au gouvernement ; ils ne sont pas consultés comme les représentants de la nation, et ils ne limitent nullement le pouvoir royal. — Enfin Philippe le Bel a de l'argent et des soldats : il se procure de l'ar-



Supplice de Jacques Molay.

Les Templiers furent tous arrêtés le même jour (sept. 1307), et mis à la torture : la plupart, rendus fous par la souffrance, s'avouèrent coupables de tous les crimes qu'on pouvait imaginer et ils furent condamnés à la prison perpétuelle ; une soixantaine d'entre eux, qui rétractèrent leurs aveux, furent condamnés à mort comme relaps et brûlés à petit feu (1308). Le grand maître, Jacques Molay, attendit son jugement pendant six ans au fond d'un affreux cachot : condamné d'abord à la prison, il se déclara innocent, et fut brûlé avec un autre Templier, dans une petite île de la Seine, qui est aujourd'hui le terre-plein du Pont-Neuf (mars 1314) ; il montra un si grand courage, qu'il laissa dans la stupeur tous les témoins de son supplice.

gent par de nouveaux impôts, par exemple des impôts sur les terres du clergé et des nobles, par des douanes, par des exemptions de service militaire et aussi par des expédients souvent misérables, mais il n'est pas « faux monnayeur » : il ne fait que de la faible monnaie, c'est-à-dire une monnaie dont la valeur réelle ne vaut pas la valeur nominale ; il enlève peu à peu aux seigneurs le droit de battre monnaie. Avec cet argent, il soudoie des troupes plus dociles et plus sûres que l'armée féodale. — Les enquêteurs, les baillis, les sénéchaux et un grand nombre d'autres officiers royaux continuent d'éten-dre l'autorité royale dans les provinces. — Philippe le Bel est un des rois qui ont le plus contribué à former l'unité de la France.

## LES TROIS FILS DE PHILIPPE LE BEL

Sous Louis X le Hutin (1314-1316), la féodalité attaque l'œuvre de Philippe le Bel et obtient des concessions ; mais dans ses domaines Louis X permet aux serfs d'acheter leur liberté. Philippe V le Long (1316-1322), alléguant la loi salique, s'empare de la couronne au préjudice de sa nièce Jeanne, fille de Louis X,

fait légitimer son usurpation par les États généraux, et reprenant l'œuvre de son père, fait faire de nouveaux progrès à la royauté. Charles IV (1322-1328) succède à son frère par une seconde application de la loi salique. Il meurt lui-même sans enfant, et la couronne passe à Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel.



Enguerrand de Marigny conduit au supplice.

Aussiôt après la mort de Philippe le Bel, les nobles se vengèrent de lui sur son ministre Enguerrand de Marigny : ils l'accusèrent de trahison, de pécialat, de faux monnayage et de magie ; le malheureux, abandonné par Louis X, eut pour juges ses plus mortels ennemis, et n'obtint pas même la parole pour se défendre ; il fut condamné à être pendu, et son corps resta pendant deux ans attaché au gibet de Montfaucon, à côté de ceux des malfaiteurs. Sa femme et plusieurs de ses amis furent jetés dans les cachots (1315).

34.41.58.1732(4)

